



FICHE D'INFORMATION

1 Qui se cache derrière STOP À LA PIRATERIE ?

L'association STOP À LA PIRATERIE compte 37 membres, parmi lesquels des entreprises privées et des associations actives dans différentes branches, des autorités et d'autres institutions du secteur public, ainsi que des représentants des consommateurs. Ensemble, ils ont uni leurs forces contre la contrefaçon et le piratage. L'association d'utilité publique accomplit un important travail d'information et de sensibilisation auprès des consommateurs et s'investit dans la coopération entre les autorités et l'économie. En regard de la dimension globale du fléau, elle concentre ses efforts sur le transfert de savoir.

2 Qu'est-ce que la contrefaçon ?

Par contrefaçon, on entend **l'imitation illicite d'un produit original**.

Les contrefacteurs tentent de copier un original ou un produit protégé en imitant ses propriétés, ses matériaux ou son apparence afin d'en exploiter la réputation qui repose sur une marque, une indication de provenance (par ex. «Swiss Made»), un design ou un brevet.

3 Qu'est-ce la piraterie (ou le piratage) ?

La piraterie ou le piratage est la **copie illicite d'œuvres**.

On entend par là l'exploitation illicite d'œuvres et de prestations protégées par un droit d'auteur ou un droit voisin. Il s'agit par exemple de films, de musique, de livres, de photos, de programmes d'ordinateur, etc.

4 Qui est touché ?

Nous tous ! Phénomène omniprésent, la contrefaçon et la piraterie frappent quasiment tous les articles (du pneu auto à la brosse à dent, en passant par la perceuse sans fil et les cigarettes); aucun secteur n'est épargné. Ce commerce peu reluisant recèle toutefois de nombreux dangers ...

... pour notre **sécurité**

Les contrefacteurs maximisent leurs profits sans se soucier des règlements et de la sécurité publique. Les organisations criminelles, qui contrôlent le plus souvent le commerce de contrefaçons, financent d'autres activités criminelles avec les revenus dégagés, comme le commerce de drogues ou la traite d'êtres humains. La contrefaçon constitue également un moyen relativement peu risqué de blanchir l'argent provenant de ces activités.

*Dans ses statistiques récentes, l'OCDE a estimé que la valeur du volume des échanges de produits contrefaits atteignait quelque **461 milliards de dollars américains**, 2.5 % de l'ensemble du commerce mondial.*



... pour notre **santé**

Les contrefaçons peuvent, à plus d'un titre, mettre la vie des personnes en danger. Il suffit de penser aux produits chimiques nocifs utilisés dans la production de textiles, aux pièces détachées de voiture dont les finitions sont insuffisantes ou aux médicaments mal dosés ou contenant des substances dangereuses au lieu des principes actifs, pour ne citer que quelques exemples. Quiconque économise au mauvais endroit et achète des contrefaçons prend, selon les circonstances, des risques pour sa santé.

*Selon une estimation de l'OMS, **10 % des médicaments** dans le monde sont des contrefaçons; sur les sites illégaux, ce pourcentage serait même de 50 %.*

*En 2017, près plus de **3500 sites Web** ont été fermés dans le cadre de la semaine d'action internationale « PANGEA » de lutte contre la vente illégale de médicaments en ligne.*

... pour notre **prospérité**

Le travail honnête, des années de recherche et l'activité inventive méritent un salaire équitable. L'achat de produits contrefaits ou piratés menace des places de travail. Les contrefacteurs, qui ne respectent pas le droit du travail en vigueur, ne paient ni impôts, ni redevances sociales. Ils maximisent leurs profits au détriment de la collectivité.

*En 2016, les autorités douanières de l'UE ont saisi plus que **41 millions de faux** dont la valeur avoisinait 672 millions d'euros.*

5 **Qu'est-ce que cela signifie pour les consommateurs ?**

SOYEZ VIGILANTS ! Personne n'est à l'abri de se faire piéger par un contrefacteur. Sur le site www.stop-piracy.ch, les consommateurs trouveront une liste d'indices et de recommandations sur le comportement à adopter. Outre le prix, il existe d'autres éléments fiables qui permettent de reconnaître s'il s'agit d'un faux comme le lieu de vente, l'étiquetage et les notices ou, dans le cas d'achats en ligne, l'adresse du site Internet.

PERDU A JAMAIS ! L'importation de contrefaçons en Suisse est interdite. Les douanes peuvent saisir et détruire les biens contrefaits, même s'il ne s'agit « que » d'un petit souvenir de vacances pour l'usage privé.

QUE FAIRE ? Toute personne découvrant une contrefaçon ou une offre illégale ou qui est victime d'une contrefaçon devrait le signaler au fabricant d'originaux ou directement à la police. Une liste d'adresses utiles pour la notification des incidents est publiée sur le site www.stop-piracy.ch.

